

Image not found or type unknown



Cosultation concernant la pension alimentaire

Par **justice777**, le **04/07/2009** à **16:20**

Bonjour, je suis divorcé en avril 2007 par consentement mutuel et le Tribunal a attribué le droit de la garde de mon fils (8 ans) à la mère. Mais cette dernière s'est remarié en juillet 2008 avec un tunisien sur le territoire tunisien, donc je veux savoir est-ce-que mon ex pourra bénéficier encore de la pension alimentaire.